



Demander pièces et conclusions à la partie adverse

Par **dlmh**, le **31/07/2010** à **13:54**

Bonjour,

Je suis en litige avec mon propriétaire. Le juge de proximité m'avait donné raison pour mes 3 injonctions de faire mais l'avocat a soulevé une exception d'incompétence. L'affaire est reportée en octobre devant le tribunal d'Instance.

J'ai refusé un AR portant sur l'une des injonctions, ce que l'avocat a fait valoir, sans dire que le bailleur pouvait les remettre à la gardienne qui le voit tous les mois.

Ai-je le droit de demander à cet avocat ses arguments, notamment cet AR et ses conclusions alors que lui connaît tous les miens?

Merci beaucoup.